



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS  
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

131, Cours Genet - Z.I L'Ormeau de Pied  
CS 70510 - 17119 SAINTES-CEDEX

-:-:-:-:-

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 FÉVRIER 2023**

Date de convocation : le 26 Janvier 2023

Nombre de Délégués en exercice : 110

Nombre de Délégués présents : 56

*Secrétaire de séance : Monsieur Maurice PERRIER*

**MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DEUX FÉVRIER à 10 Heures 30,**

Le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôles – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) – sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

**Représentants Cantonaux :**

- Canton de AYTRÉ : M. Patrick ROBIN, M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE, M. Patrick ANTIER, M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Mme Pascale LEYON, M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ILE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ;
- Canton de LA JARRIE : M. Richard PRINTEMPS, M. Serge LETARD.

- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de LAGORD : M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : M. Michel REMPAULT ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD, M. Michel Jean RIGUET, Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD, M. Gérard COTARD, M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ST JEAN D'ANGELY : M. Maurice PERRIER, M. Michel PELLETIER, M. Jacky PROUTEAU ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE, M. Jean-Yves THOMAS, M. Alain RENOUX ;
- Canton de SAINTES : M. Joël TERRIER ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN, M. Patrick MANCEAU ;
- Canton de SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET, M. Jean-Michel CHATELIER ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER, M. Jackie ALBERT ;
- Canton de THÉNAC : Mme Nadine DILLESEGER, M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Christian BRUNET, M. Joanick BARRAUD ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton des TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN, M. Bruno GUICHARD, M. Patrick BARIBAS ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDC de GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : M. Loïc GIRARD, M. Jean GEAY ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : M. Jean-Claude GRENON, M. Philippe GACHET ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : M. Daniel BOURSIER, M. Philippe NEAU ;
- CDC AUNIS SUD : M. Philippe BARITEAU, M. François PELLETIER ;
- SIVOM du Canton de JONZAC : M. Bernard BERTRAND ;
- CDC ROCHEFORT OCÉAN : M. Denis ROUYER ;
- CDA de SAINTES : M. Francis GRELLIER, M. Gérard PERRIN ;
- CDC de la HAUTE-SAINTONGE : M. Bruno ROBERT ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Mme Annie POINOT-RIVIÈRE, M. Alain FOUCHER ;
- CDC du BASSIN DE MARENNES : M. François SERVENT ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Le **Président rappelle** la délibération du Comité Syndical du 25 Novembre 2021 concernant l'élargissement du bureau syndical, qui avait permis la composition suivante :

1 président, 6 vice-présidents et 22 membres du bureau

**M. Loïc GIRARD, Président**

Nom Prénom	Fonction	Territoire (pour information)
PERRIER Maurice	1 <sup>er</sup> Vice-Président Ordonnateur	Canton ST JEAN D'ANGELY
TERRIEN Joël	2 <sup>ème</sup> Vice-Président Ordonnateur	Canton SAINTES
PETIT Jean-Marie	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	Canton MARENNES
LEYON Pascale	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Canton CHATELAILLON
GOURSAUD Bernard	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	Canton MATHA
PELLETIER Michel	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	Canton ST JEAN D'ANGELY
SERIS Alain	1 <sup>er</sup> membre du bureau	Canton CHANIERES
GRENON Jean-Claude	2 <sup>ème</sup> membre du bureau	CDC CŒUR DE SAINTONGE
ORGERON Patrick	3 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton AYTRE
PROUTEAU Jacky	4 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton ST JEAN D'ANGELY
TUAL Pierre	5 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton THENAC
ROUSSEAU Jean-Yves	6 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton SURGERES
MARY Guy	7 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton LA TREMBLADE
PRINTEMPS Richard	8 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton LA JARRIE
PETIT Jean-Jacques	9 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton CHATELAILLON
RODRIGUES Jean-Jacques	10 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton ILE OLERON
COTARD Gérard	11 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton PONS

LEFEBVRE Fabrice	12 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton LA JARRIE
PICOT Jean-Pierre	13 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton ILE DE RE
COUTANT Yoan	14 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton SAINTONGE ESTUAIRE
DOUBLET Michel	15 <sup>ème</sup> membre du bureau	Conseil départemental
BOURSIER Daniel	16 <sup>ème</sup> membre du bureau	CDC AUNIS ATLANTIQUE
PELLETIER François	17 <sup>ème</sup> membre du bureau	CDC AUNIS SUD
PONS Gérard	18 <sup>ème</sup> membre du bureau	Ville de ROCHEFORT SUR MER
ROUYER Denis	19 <sup>ème</sup> membre du bureau	CDA ROCHEFORT OCEAN
NEAU Philippe	20 <sup>ème</sup> membre du bureau	CDC AUNIS ATLANTIQUE
CABRI Christophe	21 <sup>ème</sup> membre du bureau	SIVOM DE JONZAC
BARIBAS Patrick	22 <sup>ème</sup> membre du bureau	Canton LES TROIS MONTS

**Le Président explique** que courant 2022, Monsieur DOUBLET Michel, délégué titulaire du Conseil départemental est décédé et Monsieur COUTANT Yoan, délégué titulaire du canton de Saintonge Estuaire, nous a fait part de sa démission du conseil municipal de la Ville de MESCHERS et par conséquence, de son poste de délégué titulaire du canton de SAINTONGE ESTUAIRE auprès du Syndicat Départemental de la Voirie,

**Le Président évoque** que l'article 8 des statuts du Syndicat départemental de la Voirie stipule que le nombre de Vice-présidents et membres du bureau doit être déterminé par le comité syndical.

**Le Président propose**, compte-tenu de la situation, **d'adapter la composition du bureau comme suit :**

**1 Président, 6 Vice-Présidents et 20 membres.**

**LE COMITE SYNDICAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
ET A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS  
DECIDE**

**D'accepter la composition du Bureau Syndical à 1 Président, 6 Vice-Présidents et 20 membres.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Loïc GIRARD

